

**VILLE DE CIRES-LÈS-MELLO**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE  
L'OISE

—  
Arrondissement de Senlis

—  
CANTON DE  
MONTATAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS**

—  
N° 2025-03

**OBJET : DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT ET EN SON ABSENCE A LA VICE-PRÉSIDENTE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 janvier à 19h00 heures, le conseil d'administration du C.C.A.S, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, Président.

**Etaient présents :**

Alain GUÉRINET,  
**Président,**

Caroline MARTIN, Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Jean-Claude DAUTOIS, Josiane VANDRIESSCHE

**Membres élus du conseil d'administration.**

Amandine CARON, Danielle KNEPPER, Marie-Josée MARTIN, Pascale CHILTE, François PETIT,  
**Membres nommés du conseil d'administration.**

**Était absent :** Laurent MOULD

**Secrétaire de séance :** Caroline MARTIN

Date de convocation : 27 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12

Nombre d'absents : 1

Vu l'article R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles stipulant que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du centre d'action sociale,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président dans des matières définies.

Vu l'article R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que le président ou le vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Considérant la nécessité de permettre la bonne administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

Adopte la décision suivante : à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil d'administration donne délégation de pouvoirs à son président et en son absence à sa vice-présidente dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans la limite de 60 €, après étude du dossier,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Conclusion de contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre,
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions, intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- Acceptation des dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

**Article 2** : Le président ou son vice-président rendront compte de leurs décisions à chaque séance du Conseil d'Administration.

**Article 3** : Le président ou son vice-président sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



The image shows a blue ink signature of Alain GUÉRINET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the perimeter and 'OISE' in the center. There is also a small star symbol and the text 'Certifié exécutoire' below the signature.

Alain GUÉRINET

Certifié exécutoire

\* Compte tenu de la transmission en

sous-préfecture

De l'affichage le

Et de la publication